



Analyse du biotope pour la sauvegarde des abeilles
en Plaine de Versailles
Marché 2019-1

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Marché passé selon une Procédure Adaptée
Articles 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de services

Date limite de réception des offres : le 20 décembre 2019 à 17h00

Maître d'ouvrage : Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles
Maison de la Plaine, 33 ter rue des Petits Prés, 78810 Feucherolles
☎ : 01 34 59 33 31
@ : animationplainedeversailles@yahoo.fr

Organisme candidat :

Objet du marché :

Le présent marché est passé en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude sur le biotope de 3 sites afin de déterminer les risques de mortalité des abeilles ainsi que pour ceux pour l'environnement et la santé humaine.

Il sera question d'analyser leur pollen afin de déterminer : la quantité et diversité florale, la qualité nutritive des ressources et la présence de pesticides ainsi que de métaux lourds. Nous souhaitons étudier uniquement le pollen pour obtenir une cartographie complète de l'environnement dans lequel les abeilles évoluent

Pouvoir adjudicateur représentant :

Monsieur le Président de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles

Ordonnateur :

Monsieur le Président de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations. Toutefois, le démarrage de l'opération reste conditionné à l'obtention des subventions par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné(e) : _____

- agissant pour mon propre compte ;
 agissant pour le compte de la société :

N° S.I.R.E.T. : _____

Code A.P.E. : _____

- agissant en tant que mandataire :

du groupement solidaire,

du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du : _____

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières et des éléments mentionnés dans le présent acte d'engagement,
Et après avoir rempli les obligations prévues aux articles 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

M'ENGAGE OU ENGAGE LE GROUPEMENT DONT JE SUIS MANDATAIRE conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon offre,

M'ENGAGE OU ENGAGE LE GROUPEMENT DONT JE SUIS MANDATAIRE, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement¹ exprimée en euros,

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens ou que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons¹ est (sont) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle(s) encoure(en)t :

Compagnie : _____

Police : _____

CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant des responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie : _____

Police : _____

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

· **Pièces particulières :**

- le présent Acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Le Règlement de Consultation - Cahier des Clauses Administratives Particulières
- le Bordereau des prix.

· **Pièces générales** (non fournies) :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de services.
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG)
- Les documents pouvant être nécessaires : DC1, DC2, ATTRI1 et DC4

ARTICLE 3 : PRIX

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, annexé au présent document.

Les prix sont fermes et non actualisables.

Ces montants TTC s'appliqueront sur la durée totale du marché.

Le candidat a pris connaissance dans le règlement de la consultation que l'unité monétaire de compte souhaitée par le maître d'ouvrage est l'euro.

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter de la date de signature du présent marché.

La date prévisionnelle de commencement des prestations est estimée fin décembre 2019.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Délai de paiement

Les délais de paiement seront conformes à la réglementation en vigueur.

Compte à créditer

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Au nom de : _____

Établissement bancaire : _____

Sous le N°: _____

Code banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

Domiciliation :

Joindre RIB ou RIP.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions que l'entreprise indiquera au maître d'ouvrage.

Modalités de paiement

Le règlement fera après réception définitive des prestations et levée des éventuelles réserves par virement.

Avance

Compte tenu de la durée du marché, les factures seront payées au fur et à mesure, sous réserve de la bonne réalisation des prestations.

Retenue de garantie

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles est le seul propriétaire de l'ensemble des données collectées (y compris individuelles), études, documents et résultats intermédiaires et définitifs produits : je m'engage donc à ne pas réutiliser ces informations.

ARTICLE 7 : DECLARATIONS

L'entreprise soussignée, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Elle certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R 324-4 du Code du Travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 8 : INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Le Tribunal administratif de Versailles sera seul compétent à connaître tout litige.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A _____

Le _____

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

A _____

Le _____

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire

(valant notification du marché) : _____